



Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur Belge après dépôt de l'acte au greffe

F
N



06164099

Déposé au greffe du Tribunal de

commerce de Tournai, le

Greffe

18 OCT. 2006

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 26/10/2006 - Annexes du Moniteur belge

► **Dénomination :** B & L

Forme juridique : société privée à responsabilité limitée

Siège : 7740 Warcoing-Pecq, Rue des Tilleuls, 37

N° d'entreprise : 0455 597.518

Objet de l'acte : assemblée générale extraordinaire

Texte :

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire de la société privée à responsabilité limitée B & L dont le siège social est sis à 7740 Warcoing-Pecq, Rue des Tilleuls, 37 (numéro d'entreprise 0455.597.518), passé devant **Benoit CLOET**, notaire à Herseaux-Mouscron, le 30 septembre 2006, en cours d'enregistrement, il apparaît que l'assemblée générale de ladite société a pris les résolutions suivantes :

1. Constatation que le capital social actuellement exprimé en francs belges dans les statuts s'élève à dix-huit mille cinq cent nonante-deux euros un cent (18.592,01,-€).
2. suppression de la valeur nominale des parts.
3. Prolongation de l'exercice comptable actuellement en cours, lequel aurait dû se terminer le trente septembre deux mille six jusqu'au trente-et-un mars deux mille sept. Modification de l'exercice social lequel commencera dorénavant le premier avril pour se terminer le trente-et-un mars de l'année suivante.
4. Modification de la date de l'assemblée générale ordinaire laquelle sera dorénavant tenue le troisième vendredi du mois de septembre à onze heures.
5. Suite au déplacement du siège social initial, jadis sis à Espierres-Helchin, Dries, 23-25 vers Warcoing, Rue des Tilleuls, 37 décidée par le gérant et publiée aux annexes du Moniteur belge du seize décembre deux mille deux, sous le numéro 02149594, traduction des statuts en langue française, tenant compte d'une part des modifications reprises dans les points de l'ordre du jour qui précèdent et d'autre part de la loi du sept mai mil neuf cent nonante-neuf contenant adoption du code des sociétés, modifiée par la loi du vingt-trois janvier deux mille un ainsi que la loi du deux août deux mille deux.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE

Egalement déposé : expédition du procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire.

Benoit CLOET
Notaire.